

La famille conserve ce règlement intérieur qui devient un document contractuel si l'enfant est accueilli en ALSH. L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires est un service public facultatif mis en place par le Service Enfance Jeunesse de la Communauté de Communes St Cyr Mère Boëtier entre Charolais et Mâconnais pour les enfants dès 3 ans (si scolarisés)* et jusqu'à 16 ans. L'accueil de loisirs est habilité par la DDCS. C'est un lieu d'accueil collectif animé dans lequel les enfants peuvent jouer, pratiquer des activités ludiques et éducatives. Il s'attache à la prise en charge éducative de l'enfant et non à sa seule garde.

**Si l'enfant a moins de 3 ans et est scolarisé, l'accueil est possible seulement si les services DDCS et PMI délivrent une dérogation.*

L'organisation de l'ALSH du mercredi et des vacances scolaires est régie par le présent règlement. La fréquentation de ce service est soumise à l'acceptation par les parents de ce dernier.

L'organisation des accueils sera adaptée aux mesures législatives induites par le COVID-19. Il est impératif que chaque famille s'engage à respecter les mesures. Si l'enfant présente le moindre symptôme en lien avec le COVID-19 vous devez le garder à la maison, dans le doute consultez votre médecin traitant.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT :

→ **L'ALSH du MERCREDI (7h30-18h) :** Il permet aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2 d'être accueillis les mercredis en période scolaire, avec la possibilité de s'inscrire :

- en demi-journée SANS repas : le matin entre 7h30 et 12h ou l'après-midi entre 13h15 et 18h
- en demi-journée AVEC repas : le matin entre 7h30 et 13h15 ou l'après-midi entre 12h et 18h
- en journée AVEC repas : entre 7h30 et 18h

L'accueil de loisirs du mercredi est organisé sur le site de Matour.

L'accueil des enfants est également possible dès 7h30 sur les sites de Tramayes, Dompierre les ormes **sur demande et inscription**. Les enfants sont véhiculés (avec voitures ou minibus du SEJ) sur le site de Matour.

Des activités sont proposées chaque matin et après-midi par l'équipe des professionnels de l'animation du Service Enfance Jeunesse. Un programme annuel avec des thèmes est établi.

Le repas du midi est fourni par le Service Enfance Jeunesse. Il est livré par Bourgogne Repas en liaison froide. Une collation est proposée dans l'après-midi. Les menus sont consultables sur notre site internet : www.scmb71.com

Le départ du soir **sur demande et inscription** peut être assuré depuis les sites de Dompierre les ormes et Tramayes (entre 17h30 et 18h).

Le programme / thèmes d'activités est consultable sur le site www.scmb71.com

→ **L'ALSH des Vacances Scolaires (8h-18h) :** L'accueil de loisirs fonctionne à chaque période de vacances scolaires. Il permet aux enfants scolarisés de la maternelle au CM2 et aux collégiens d'être accueillis avec un programme d'activités riches et variées.

3 groupes d'âges sont constitués en général (dans la mesure du possible et selon les effectifs) afin de respecter les rythmes et besoins : les enfants âgés de 3 à 6 ans, les enfants âgés de 7 à 11 ans et les collégiens 11-16 ans.

Ces groupes servent de repères et aident les enfants et jeunes à trouver leur place parmi les autres.

● Programme enfants : 3/6 ans et 7/11 ans

Les enfants évoluent dans des locaux adaptés à leur âge et aux activités.

Les plus jeunes évoluent principalement dans les locaux de l'alsh maternel (maison associations) de Matour et école maternelle de Matour, les plus grands dans les locaux attendant l'école primaire de Matour (l'îlot Janin). En fonction des périodes et des activités d'autres lieux peuvent être utilisés.

L'accueil des enfants est également possible dès 8h sur les sites de Tramayes, Dompierre les ormes **sur inscription**. Les enfants sont véhiculés (avec voitures ou minibus du SEJ) sur le site de Matour.

Des activités sont proposées chaque matin et après-midi par l'équipe des professionnels de la petite enfance et enfance du Service Enfance Jeunesse.

Le repas du midi est fourni par le Service Enfance Jeunesse. Il est livré par Bourgogne Repas en liaison froide. Une collation est proposée dans l'après-midi. Les menus sont consultables sur notre site internet : www.scmb71.com
Pour certaines journées, un pique-nique doit être fourni (précisé sur le programme).

Le départ du soir peut être assuré depuis les sites de Dompierre les ormes et Tramayes entre 17h30 et 18h.

Les programmes d'activités et horaires sont spécifiés sur la plaquette d'information distribuée par le biais des écoles dans les cartables et disponible sur le site internet : www.scmb71.com avant chaque période de vacances.

● **Programme collégiens : 11-16 ans**

Un programme riche et varié est proposé aux jeunes à chaque période de vacances scolaires. Des journées, demi-journées, soirées, sorties... à thèmes sont proposées. Les jeunes sont encadrés par l'équipe des professionnels de l'animation du SEJ. Les jeunes sont véhiculés en fonction des activités (avec les voitures ou minibus du SEJ).

Les programmes d'activités et horaires sont spécifiés sur la plaquette d'information disponible sur le site internet : www.scmb71.com avant chaque période de vacances et envoyés par mail par le collège pour les collégiens de Matour.

MODALITES D'INSCRIPTION :

Tout enfant accueilli doit **être inscrit au préalable.** INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES.

→ **L'ALSH du MERCREDI :** Le dossier d'inscription complet pour l'ALSH du mercredi et la fiche sanitaire 2021-2022 complète doivent être remis à l'équipe d'animation du Service Enfance Jeunesse avant la 1ère journée d'accueil.

IMPERATIF de s'inscrire au plus tard le vendredi précédent le mercredi souhaité. Inscription par ECRIT : formulaire disponible sur le site internet www.scmb71.com ou dans les accueils périscolaires.

En cas de **demande d'accueil d'urgence justifiée** celui-ci peut être possible **mais UNIQUEMENT dans la limite des places disponibles.** En cas d'annulation d'inscription les familles doivent informer le personnel encadrant de la non présence de leurs enfants au plus vite, et, au plus tard la veille de l'accueil ou le jour même si impossibilité avant.

Toute modification d'inscription devra être signalée dans les plus brefs délais soit par mail (sej.adminperiscoalsh@scmb71.com) soit par téléphone 03-85-59-76-58.

→ **L'ALSH des VACANCES SCOLAIRES :** Dans la plaquette diffusée 2 semaines avant chaque période de petites vacances, les démarches d'inscription sont précisées. La plaquette des vacances d'été est diffusée début juin.

Le nombre de places est limité selon les activités, il est impératif de s'inscrire au préalable. L'enfant ou le jeune ne pourra pas être accueilli si la famille n'a pas retourné le bulletin d'inscription complet avec le paiement au Service Enfance Jeunesse **au moins 4 jours ouvrés avant l'accueil souhaité.**

RESPONSABILITÉS :

→ **Sécurité / règlement :** Tout enfant doit avoir été inscrit au préalable avant de fréquenter l'accueil de loisirs. Les enfants (hors collégiens) doivent **obligatoirement être accompagnés d'un adulte** jusqu'au personnel d'animation et **recupérés à l'intérieur des locaux ou à l'arrêt de bus dans les mêmes conditions.**

Pour des raisons de sécurité et de responsabilité il est impératif de respecter scrupuleusement les horaires de fermeture du service. En cas de retard les personnes désignées sur la fiche d'inscription seront contactées et devront venir chercher l'enfant.

Si un enfant non inscrit se présente à un accueil, l'animateur contacte la famille et peut exiger à ce que l'enfant soit récupéré par la famille.

Si des problèmes disciplinaires graves sont rencontrés avec l'enfant, les parents seront immédiatement informés. En cas de manquements graves et répétés aux règles élémentaires de vie en collectivité et après convocation des parents, le Service Enfance Jeunesse se réserve le droit d'exclure l'enfant des accueils de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. Sont particulièrement proscrits : les attitudes violentes, les jeux dangereux, le non respect des usagers, du personnel, des locaux et du matériel mis à disposition.

→ **Médicaments :** Aucun médicament ne sera donné à l'enfant même avec autorisation écrite des parents sans présentation de l'ordonnance correspondante. Toutes modifications de cette ordonnance doivent faire l'objet d'une communication auprès du personnel de l'accueil de loisirs. Pour le confort de votre enfant vous pouvez demander à votre médecin de vous faire une ordonnance valable un an qui autorise l'équipe d'animation à administrer un antipyrétique de type paracétamol à votre enfant et nous la transmettre. Dans ce cas nous vous contacterons systématiquement par téléphone avant toute administration.

→ **Absences :** Pour toute absence de l'enfant, quel que soit le motif, le service doit être prévenu au plus vite et **avant 9h00 si c'est le jour même de l'accueil** au 06.89.61.82.12.

En cas d'intempéries (forte chute de neige, verglas, ...) ou évènement de force majeure, le personnel fera son possible pour assurer le service alsh du mercredi et vacances scolaires, cependant en cas d'impossibilité ou de cas de force majeure le service pourrait être exceptionnellement fermé.

MODALITES TARIFS ET PAIEMENTS :

Les tarifs applicables sont votés chaque année par la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier. La tarification des ALSH du mercredi et vacances scolaires dépend du quotient familial.

Modalités de paiement :

Sont acceptés : appoint en espèces, chèques (libellé Trésor Public) chèque vacances, tickets CESU.

En cas de non paiement des factures, le Service Enfance Jeunesse se réserve le droit de résilier l'inscription de l'enfant à l'ALSH.

En cas d'annulation d'inscription ou d'absence, la journée ou demi-journée sera systématiquement facturée dans sa totalité. Sur présentation d'un certificat médical une indemnité de 5€ par inscription annulée sera retenue. En cas de retard une facturation peut être appliquée.

Pour tous renseignements (factures, quotient familial CAF, MSA...) vous pouvez contacter le S.E.J au 03-85-59-76-58 ou sej.adminperiscolsh@scmb71.com

→ **L'ALSH du MERCREDI** : Les tarifs applicables pour l'année scolaire 2021-2022 sont :
Chaque mois une facture est adressée par mail, elle doit être réglée à réception.

ALSH extrascolaire	Tarifs					
1 mercredi journée complète avec repas ou 1/2 journée avec repas	17,00 €					
1/2 journée sans repas	11,50 €					
Forfait 5 mercredis par période (entre chaque vacances)	80,00 €					
Forfait retard par 1/4 d'h de retard/enfant	2,50 €					

REDUCTIONS TARIFAIRES POUR ALSH Mercredis

Réduction - Fonction du QF A déduire du prix du séjour	0<QF<500	501<QF<600	601<QF<720	720<QF<810	811 < QF
1 mercredi journée complète avec repas ou 1/2 journée AVEC repas	-10,40 €	-9,00 €	-6,00 €	-3,00 €	0,00 €
Forfait 5 mercredis par période (entre chaque vacances)	-52,00 €	-45,00 €	-30,00 €	-15,00 €	0,00 €
1 demi-journée SANS repas	-10,40 €	-9,00 €	-6,00 €	-3,00 €	0,00 €

→ **L'ALSH des VACANCES SCOLAIRES** : Les tarifs applicables sont spécifiés sur chacun des programmes. Le règlement se fait lors de l'inscription : l'inscription ne sera validée seulement si le paiement est joint. Les réductions tarifaires allocataires CAF, MSA... sont applicables.

Un projet pédagogique et de fonctionnement est élaboré en début d'année scolaire par les équipes éducatives de l'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires. Il est possible de rencontrer la directrice des ALSH pour échanger autour de ces projets.

La Vice-Présidente de la Communauté de Communes en charge de l'Enfance et Jeunesse,
Jocelyne BACQ

